



Changement de statut étudiant étranger-commerçant

Par **nounou2009**, le **08/07/2009** à **13:40**

Bonjour à tous,

Je suis étudiant algérien séjournant en France (paris) depuis 2005, je prépare un Master2 en télécoms que je termine en Septembre 2009, mon titre de séjour est valide jusqu'en octobre 2009. A présent je souhaite faire du commerce (taxiphone+cyber café à paris).

Je voudrais savoir :

- 1) si il faut acheter un fond de commerce et louer un local avant de faire la demande de changement de statut à la préfecture.
- 2) Quels sont les papiers administratifs nécessaires pour le dossier de changement de statut étudiant-commerçant à déposer à la préfecture.
- 3)Après avoir déposer le dossier à la préfecture pour étude, combien de temps prendra la réponse de la préfecture.
- 4)Pendant la période d'étude de mon dossier, est ce que je disposerais d'un document me permettant de continuer à séjourner en France étant donné que mon titre de séjour étudiant ne sera plus valide, si oui quel est ce document et combien de temps sera t il valable ?
- 5) Dans le cas d'une réponse positive de la préfecture, quels seront les papiers et les démarches nécessaires pour la création de mon commerce.
- 6) Dans le cas d'une réponse négative est ce que je perds le statut étudiant (càd est ce que j'aurais le droit de faire une nouvelle inscription universitaire) ?

Merci à vous pour toutes vos réponses

Par **solidair33**, le **13/07/2009** à **10:42**

bjr

tu as trop de questions en même temps.

1 il faut d'abord passer par la préfecture avant de faire quoi que ce sois. tu dois rédiger tes

statuts et les déposés la bas et a partir de la ils vont te délivré un récépissé de 3 mois pour pouvoir obtenir un extrait kbis a la chambre de commerce et ensuite complété le dossier que la préfecture t'auras demander au par avant.
le reste tu le serras sur place.
le changement de statut commerçant est de plein droit pour les algériens. les accords franco-algérien le prévoient tu devrais jeter un coup d'oeil.
courage

Par **Yasss**, le **22/10/2009** à **14:56**

Salam Nounou2009

j'aimerais bien que l'en partage nos infos, je suis Algérien aussi et je suis actuellement dans la même situation que vouses ce que vous pouvez m'envoyé vos coordonnées pour que je puisse vous contactés....au
yassine.tls @ gmail . com

Merci d'avance
Wallah el moustane.

Par **miouze**, le **24/10/2009** à **23:52**

faites attention car ya pas moyens de changer son titre commerçant en titre résident ni salarié

Par **kaka82**, le **14/09/2013** à **17:02**

Voilà

Par **ssalim**, le **07/04/2014** à **11:24**

Salamou alaykoum, bonjour, azul
je me dirige vers vous, après la lecture de cette discussion, si il y en a parmi vous des étudiants qui ont réussi ce changement de statut, (étudiant-commerçant,) je signale que je suis algérien aussi, étudiant depuis 4 ans en france,
j'aimerais échanger avec vous et bénéficier de votre expérience si cela ne vous dérange pas, je suis sur paris en ce moment !
j'ai 3 plans et j'hésite,
1er : ouvrir un taxi phone, cybercafé avec un associé !
2eme : ouvrir une entreprise de nettoyage avec un associé
3eme : reprendre une entreprise déjà existante et la prendre en main avec un statut de gérant

Par **Soleil sun**, le **07/04/2014** à **23:56**

Bonsoir à tous et à toutes,
Je suis dans le même cas que Ssalim et me pose les mêmes questionnements.
Merci de nous faire partager vos expériences :)

Par **mima16**, le **08/07/2014** à **13:39**

bonjour, voila actuellement étudiante en m2 et jais pas réussi a validé le master, en même temps je n c pas si jais le droit de refaire ou pas, et comme jai pas une autre inscription, jai pensé de monter une entreprise pour ne pas tombé dans une situation ou je me retrouve sans titre de séjour et aussi pour que je puisse faire un changement de statut avec, mais je n c pas comment sa se passe quelles sont les etapes?????
MERCI et bon courage

Par **nana69**, le **03/09/2014** à **23:36**

Bonjour a tous et à toutes,
je suis dans la meme situation que mima16, saalim et soleil sun, je suis étudiante en france depuis 2009, j'ai pas réussi à valider mon année et j'ai peur que j'aurais pas droit de la refaire, au même temps je ne veux pas prendre le risque avec la préfecture, ils risquent de ne pas me faire le renouvellement de carte de séjour étudiant, donc j'ai pensé de monter une entreprise (devenir auto-entrepreneur)et faire un changement de statut étudiant à commerçant avec? pensez-vous vous que ça peut marcher? (je me dis que vu que je n'ai pas encore fini mes études, j'ai pas encore reçu un diplôme français, ça ne pourra pas marcher!! y'en a parmi vous qui l'ont fait? Merci d'avance de vos réponses et bon courage a tous et a toute